

Soyez acteur de votre changement

FORMULE CAP COMPÉTENCES — 18 HEURES

Nature de l'action du Bilan de Compétences

L'action du Bilan de compétences consiste en la définition d'un projet d'évolution professionnelle en 3 phases :

- Phase préliminaire
- Phase d'investigation
- Phase de conclusion

Cette action du Bilan de compétences donne lieu à la remise d'une synthèse écrite reprenant le projet, les points d'appui, les zones d'ombres et le plan d'actions.

Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article L. 6313-1 du code du travail rentre dans la catégorie des actions de formation concourant au développement des compétences.

Les bilans de compétences définies à l'article R. 6313-4 du code du travail ont pour objet de permettre aux bénéficiaires d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Public visé

Le Bilan de compétences s'adresse à tous les publics :

- Les personnes actives
- Les salariés du privé
- Les demandeurs d'emploi
- Les chefs d'entreprise
- Les professions libérales
- Les agents du secteur public et les travailleurs en situations de handicap

Public en situation de Handicap

Votre interlocuteur privilégié est **Elbakkali Nour** — Responsable pédagogique et référent handicap.

Il/elle répondra à vos attentes, vos besoins et vous mettra en relation avec les partenaires institutionnels et les structures associatives. Nous mettons tout en œuvre afin de vous accueillir et invitons les personnes en situation de handicap à nous contacter afin d'étudier avec elles les besoins de compensation et la faisabilité de l'accompagnement.

Prérequis & Modalités d'admission

Aucun prérequis n'est demandé. La prestation est ouverte à tout public. Le Bilan de compétences est réalisé soit en présentiel, soit en distanciel, soit en mode hybride selon le souhait du bénéficiaire.

L'admission se fait via un entretien d'accueil préalable au démarrage du bilan de compétences (gratuit et sans engagement).

Objectifs

Le Bilan de compétences a pour objectif de permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation (Art. L.6313-4 CT).

La prestation d'accompagnement permet aux bénéficiaires de :

- Établir l'état des lieux du parcours professionnel
- Établir leur portefeuille de compétences
- Analyser les compétences, les aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel
- Co-construire leur futur projet professionnel en accord avec leur personnalité
- Définir les étapes d'un plan d'action impactant

Compétences visées

Le bilan de compétences vise à développer la capacité à prendre des décisions quant à l'orientation de sa carrière professionnelle sur la base d'une meilleure connaissance de soi (ses valeurs, ses besoins, sa personnalité) et d'une meilleure connaissance de ses compétences (ses ressources, ses savoirs et ses savoir-faire).

La capacité à analyser le marché de l'emploi, à détecter les compétences recherchées par les employeurs, à identifier des dispositifs pour se former est également développée dans le cadre du bilan de compétences.

Durée

FORMULE « Cap Compétences » : 18 heures

La durée totale inclut les temps d'entretien, les temps de travail guidé via les livrets « LIVE », les temps de recherches personnelles et ceux consacrés aux enquêtes métiers.

Déroulement — 3 phases pédagogiques

Le Bilan de compétences s'articule en trois étapes conformément à l'article R6313-4 du code du travail (Décret N°2018-1330 du 28 décembre 2018) et prend la forme d'entretiens individuels et personnalisés avec un consultant de GCF INSTITUT.

PHASE PRÉLIMINAIRE (Gratuite & sans engagement)	• Initier un premier contact avec le consultant référent • Identifier votre profil et clarifier les attentes • Définir la nature de vos besoins et l'objectif à atteindre • Vous informer des conditions de déroulement, méthodes et techniques • Établir un devis de prestation (sur demande)
PHASE D'INVESTIGATION	• Définir les moments clés de votre histoire professionnelle • Explorer vos idées, vos envies • Identifier vos valeurs, vos besoins, vos qualités et axes d'amélioration • Identifier vos compétences, aptitudes professionnelles et personnelles • Observer le marché du travail • Réaliser une enquête métier • Étudier la faisabilité et construire son projet professionnel • Élaborer une ou plusieurs alternatives • Quiz d'évaluation des acquis
PHASE DE CONCLUSION	• Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation • Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non le projet • Valider votre projet professionnel • Préparer le plan d'action • Quiz d'évaluation des acquis

Le document de synthèse est élaboré pendant la phase de conclusion. Il comporte les circonstances du bilan, les compétences et aptitudes, les éléments constitutifs du projet professionnel et l'élaboration d'un plan d'action.

Un entretien de suivi à 6 mois est programmé à l'issue du bilan de compétences.

Conditions de réalisation

Le bénéficiaire atteste du caractère volontaire de sa démarche. Il s'engage à fournir toute information utile à une mise en œuvre efficace du bilan. L'accompagnement se déroule dans un environnement garantissant la discrétion et la confidentialité des échanges.

Le Bilan de compétences à distance s'appuie sur les Livrets « LIVE » dont le nombre varie en fonction de la formule choisie. Ces livrets contiennent des exercices à réaliser et des textes à lire. Ils sont remis à l'issue de chaque entretien.

L'accompagnement et l'assistance sont assurés par le même consultant tout au long du parcours. Cet accompagnement se fait par email, téléphone ou visioconférence. Le consultant doit répondre dans un délai de 24 heures. En cas d'impossibilité, le bénéficiaire peut contacter le responsable pédagogique dont les coordonnées figurent dans le livret d'accueil.

Modalités et délais d'accès — Financement

Après un premier contact téléphonique, GCF INSTITUT s'engage à proposer un premier entretien découverte gratuit et sans engagement.

Modes de financement disponibles :

- CPF (Compte Personnel de Formation) — inscription via moncompteformation.gouv.fr, au minimum 14 jours avant le démarrage
- Financement par votre employeur — dans le cadre du plan de développement des compétences (les conclusions ne seront pas communiquées à l'employeur)
- Financement Pôle Emploi — à la demande de votre conseiller
- Financement OPCO — demande à formuler un mois avant le démarrage
- Autofinancement — devis disponible sur demande

Un devis détaillé est remis à la fin de l'entretien découverte à la demande du bénéficiaire. La formule est éligible au Compte Personnel de Formation.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Chaque bénéficiaire est suivi par un consultant dédié, celui avec lequel il a échangé lors de l'entretien préliminaire, du début jusqu'à la fin du bilan.

Outils et ressources mis à disposition :

- Tests de personnalité
- Questionnaires d'intérêts professionnels
- Questionnaire de motivation et de valeurs
- Supports d'enquêtes métiers
- Fiches métiers, informations sur le marché de l'emploi et les techniques de recherche d'emploi
- Informations sur les organismes de formation, leurs programmes et la création d'entreprise
- Réseau de partenaires à disposition pour enquêtes métiers et simulations d'entretiens

Modalités d'accompagnement :

- Entretiens individuels personnalisés (recherche de faits, conseil, remédiation)
- Méthode d'échange participative et active
- Guide complet remis au bénéficiaire pour la maîtrise des outils numériques
- Mail détaillé avec lien de connexion envoyé avant le premier échange
- Appel téléphonique de vérification la veille du premier échange
- Accès permanent au responsable pédagogique pour toute question technique ou pédagogique

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

- Contrat d'engagement réciproque signé
- Feuille de présence signée par le bénéficiaire et le consultant pour chaque rendez-vous
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation (enquêtes métiers, immersions, enquêtes réseaux sociaux professionnels...)
- Quiz d'évaluation des connaissances
- Attestation de formation et attestation d'assiduité
- Formulaire d'évaluation à chaud et à six mois

Transmission du document de synthèse & Confidentialité

Le document de synthèse ne pourra être communiqué à un tiers (y compris l'employeur) sans le consentement écrit du bénéficiaire. Le bénéficiaire est seul destinataire des résultats détaillés.

L'organisme prestataire procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences dès le terme de l'action, sauf accord écrit du bénéficiaire (conservation maximale : 1 an — Art. R. 6313-7 CT).

GCF INSTITUT s'engage à respecter le secret professionnel conformément aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Déontologie

GCF INSTITUT s'engage à respecter les obligations déontologiques suivantes :

- Respect du consentement du bénéficiaire
- Absence de prosélytisme lors de l'entretien d'accueil
- Établissement d'une convention tripartite précisant les informations transmises au prescripteur
- Respect du secret professionnel (Art. 226-13 et 226-14 du code pénal)
- Le bilan est organisé en 3 phases identifiables : Préliminaire, Investigation et Conclusion
- Restitution intégrale des résultats au bénéficiaire
- Recours à des méthodes et techniques fiables et éprouvées
- Destruction intégrale des documents à l'issue du bilan (sauf accord écrit du bénéficiaire)

Sanction de la formation

En application du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis sera remise au bénéficiaire à l'issue du bilan de compétences.

GCF INSTITUT — Vos contacts

12 Rue de la Part-Dieu — 69003 Lyon

Tél : 07 51 36 64 95 | contact@institut-gcf.fr

SIRET : 92070769200033

Responsable pédagogique & Référent handicap : **Elbakkali Nour**

Validation du programme par le stagiaire

Le présent programme de formation **Bilan de Compétences — Formule Cap Compétences 18h** a été porté à la connaissance du stagiaire.

Il atteste en avoir pris connaissance et en accepter le contenu, incluant :

- Les objectifs pédagogiques ;
- Les compétences visées ;
- Le déroulé détaillé des modules ;
- Les modalités d'accompagnement technique et pédagogique.

La signature du stagiaire ci-dessous vaut **validation de son adhésion au contenu du programme** et engagement à suivre l'intégralité de la formation.

Nom et prénom du stagiaire :	Signature (précédée de « Lu et approuvé ») :